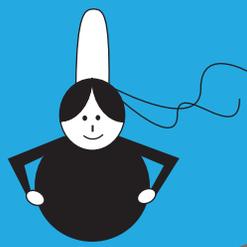


le magazine de l'éko bigouden



ZOOM SUR... le festival...
des poubelles

n°3
janvier
2017

Le tri au quotidien
DANS MA SALLE DE BAIN



Ils l'ont fait !
**L'ENTRETIEN DES LOCAUX
AU NATUREL !**



Faites-le vous-même...
**LE BONHOMME EN
GOBELETS**



dans ma salle de bain...

Dans ce numéro... : des conseils pour trier toujours mieux, un aperçu des déchets à déposer (et surtout... à ne pas déposer !!!) dans les bacs d'ordures ménagères et un exemple éco-responsable à mettre en place facilement à la maison : le ménage au naturel !

Un programme qui permet d'entrer dans la nouvelle année en offrant de bonnes habitudes pour notre planète...

Très belle année 2017 et bonne lecture !

Pierre PLOUZENNEC
Vice-président en charge de l'Environnement



HAUT PAYS BIGOUDEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Directeur de publication : Pierre PLOUZENNEC
Rédaction : Gaëlle GOASCOZ

Pour préserver l'environnement et s'engager vers des démarches toujours plus éco-responsables, la Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN s'engage pour 6 ans dans un deuxième programme local de prévention des déchets.

Il débute au 1er janvier 2017.

@ l'info déchets

Pour vous tenir informés, découvrir les évènements et les ateliers proposés ou les astuces zéro déchet dérivées, inscrivez-vous à notre mailing list !

Envoyez nous simplement un mail à l'adresse suivante :
ambassadeur.tri@cchpb.com



Que faire de... mes bouteilles de gaz ?

Pour des raisons de sécurité, les déchèteries ne sont pas habilitées à recevoir vos bouteilles de gaz usagées.

En revanche, vous pouvez les déposer dans leurs points de vente (stations service ou grandes surfaces). Généralement, les bouteilles de 13, 6 ou 3,5 kg sont consignées. Mais même les plus anciennes peuvent être reprises. En effet, depuis le 1er janvier 2013, un décret oblige les distributeurs à les reprendre afin de lutter contre leur abandon.

Les seules bouteilles que vous pouvez mettre dans les colonnes jaune de tri sont les petites cartouches de recharge percées type camping gaz.



Suite au changement de consignes de tri, nous sommes encore nombreux à nous poser certaines questions... On le trie ou pas cet emballage là ... ??? S'il est facile de répondre pour les classiques flacons de gel douche ou de shampoing que nous sommes habitués à trier, les méninges se creusent un peu plus pour tous les autres petits objets du quotidien... Et lorsque la question est lancée, cela mène même parfois à d'interminables débats : " En verre ou en plastique ton déo à bille? La bille, tu l'enlèves ou pas ? Et le bouchon, tu en fais quoi ????"

OUI !

En plastique, en métal, en verre ou en carton, peu importe la matière ! Je suis un emballage et je peux être déposé dans les colonnes jaunes ou vertes. Avec le bouchon, la bille ou autres , pas de chichi !



les déodorants
(aérosol, à bille, en stick, etc...)

les pots
(crème, baume, gel, masque, etc...)

les tubes
(dentifrice, gel, crème, etc...)

les flacons de parfum

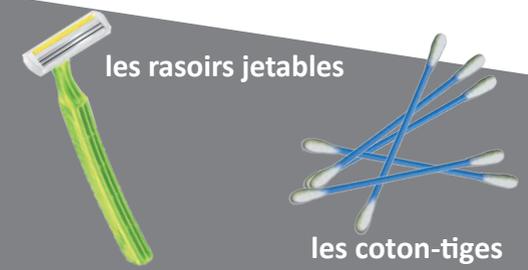
NON !

Je suis un objet, pas un emballage ! Je ne me recycle pas encore.



les brosses à dents

les cotons à démaquiller, les mouchoirs en papier, les papiers sanitaires, etc...



les rasoirs jetables

les coton-tiges

Pour aller plus loin et ne plus vous poser de question, installez l'application éco-emballages sur votre smartphone. Il vous suffira de taper le nom de l'objet qui vous pose question pour obtenir la réponse instantanément !

ZOOM SUR...

Mais que trouve-t-on dans nos poubelles d'ordures ménagères ???

Suite à l'extension des consignes de tri, quasiment rien nous disent certains. Oui, en toute logique... Pourtant, nous sommes malheureusement bien loin de ce constat !!! Immersion dans la réalité du service de collecte et focus sur le contenu des poubelles en Haut Pays Bigouden.

La "ramasse"

Le saviez vous ?

Chaque matin, un agent des services techniques communautaires est chargé de l'entretien des Points Tri. Cette mission a progressivement pris le nom familier de "ramasse". En effet, les dépôts sauvages sont tels que l'activité principale est de collecter la multitude de déchets déposés à droite et à gauche aux pieds des bacs et des colonnes. Outre la perte de temps, ce travail est extrêmement fastidieux et nécessite parfois d'avoir l'estomac bien accroché ! Nous vous épargnerons les détails...



600 heures !!!

Quand les Points Tri deviennent un dépotoir, c'est l'habitant qui est perdant. Au total plus de 600 heures sont dévolues annuellement à cette mission de "ramasse" alors qu'elles pourraient être employées plus utilement.

Ils n'ont rien à faire là !!! le TOP 3 des indésirables...

le carton

1

Lorsque nous avons de la chance, le carton est soigneusement plié et mis à plat, bien serré et compacté pour prendre le moins de place possible... Bel effort mais sachez que tout les déchets déposés dans les bacs à ordures ménagères seront brûlés ! Quel dommage de faire le tri chez soi et de ne pas aller jusqu'au bout du geste... Les gros cartons peuvent être facilement déposés dans des bennes spéciales disposées dans chaque commune et les plus petits dans les colonnes jaunes.



le verre et les emballages recyclables



Plus encore que les autres emballages recyclables, les bouteilles et canettes en verre sont ceux qui posent le plus de problèmes pour le traitement des ordures ménagères. Abandonnés aux pieds des colonnes ou en vrac dans les bacs, ils termineront leur vie à l'usine d'incinération à Concarneau. Il faudra les transporter (au passage leurs éclats risqueront de blesser les équipes de collecte...) et au final payer très cher pour se débarrasser d'un matériau lourd, qui ne brûle pas, et qui pourrait être recyclé...

2

pelouse et végétaux

3

C'est parfois des bacs entiers que les bennes avalent sur certaines tournées !!! C'est un non sens environnemental lorsque l'on pense au fait que cette matière première est l'or brun du jardinier... Pourquoi ne pas plutôt aménager un coin dans son jardin ou tout du moins disposer sa pelouse en paillage. Étalée en fine couche, elle disparaît comme par magie en quelques jours !



le festival des poubelles

Les insolites...

Depuis plus de 30 ans que le service de collecte des ordures ménagères existe, certains en ont vu de toutes les couleurs !!! On se souvient des crottes d'éléphant qui pèsent et sentent... énormément !!! Des fûts d'huile pleins... (enfin, encore fallait-il le savoir...) qui explosent sur les rippers, les obligeant au streep tease intégral. Ou encore, du moteur complet pesant plus de 300 kg, planqué sous les sacs. Cette fois-ci c'est le basculeur de la benne qui a tout bonnement refusé de fonctionner...

Mais ce qui agace particulièrement nos équipes, ce sont...

les objets en bon état.

Ils sont de tout type ! De la nourriture, en veux-tu, en voilà ! Encore sous emballage dans la plupart des cas... Des jouets, de la vaisselle, du petit ameublement, des chaussures et des vêtements par sacs entiers !!! Tous les jours, le triste constat des abus de notre société de consommation pose question... Et pourtant, aujourd'hui il existe plusieurs solutions !!!



Tous les objets en bon état peuvent être déposés auprès de la Ressourcerie Cap Solidarité à Plouzévet. Ils seront ensuite revendus en boutique solidaire. Vous pouvez aussi la contacter pour que ses équipes se déplacent directement à votre domicile.

Contact : 02 98 70 86 32

Tous les vêtements, même en mauvais état sont à déposer dans les bornes de collecte Abi 29. Elles sont facilement accessibles dans chaque commune

La déchèterie

La déchèterie est le lieu par excellence où chaque habitant est invité à déposer l'ensemble des déchets n'étant pas assimilés à des ordures ménagères. Face aux enjeux environnementaux actuels, Il est important de faire ce geste afin qu'un maximum de matières soient valorisées, réemployées et que les matières dangereuses et toxiques soient correctement traitées.

Le dépôt sauvage est lourdement puni par la loi et sur le Haut Pays Bigouden, un forfait de 60 euros est facturé pour tout nettoyage.

ILS L'ONT FAIT !

La commune de Plozévet souhaitait remplacer les produits d'entretien « classiques » par des produits naturels préparés par les équipes. Pourquoi ? Avant tout pour préserver la santé et améliorer les conditions de travail des agents et des utilisateurs des espaces. En effet, les produits « traditionnels » comportent bien souvent des substances nocives. Ils sont manipulés quotidiennement par les agents et peuvent entraîner des incidents et des désagréments (allergies, asthme, maux de tête, boutons, brûlures, malaises, etc...).

« Ne serait-il pas possible d'employer des produits naturels, comme ceux que nous pouvons fabriquer dans nos maisons à base de recettes de grand-mère ? » Telle est la question, et le défi..., que la commune s'est lancée. Retour sur l'expérience...

L'entretien des locaux AU NATUREL !!!

3 mots d'ordre :

Efficacité

Les produits proposés ne doivent pas ralentir le travail. Les nettoyants employés doivent également blanchir, décalcifier, dégraisser et désodoriser, comme les produits "classiques".

Respect des normes sanitaires

Certains espaces spécifiques nécessitent une désinfection parfaite afin que les germes et microbes soient détruits. Des tests ont été effectués par un laboratoire d'analyses afin de confirmer que les produits répondent aux normes sanitaires en vigueur.

Simplicité

3 recettes principales seulement ont été retenues ! A elles seules elles permettent d'entretenir l'ensemble des espaces. Les gestes sont ainsi simplifiés au maximum et permettent de gagner du temps dans la conception des produits.

14 agents de différentes communes du Haut Pays Bigouden se sont transformés en apprentis chimistes lors d'un atelier pratique visant à apprendre à réaliser différentes recettes proposées par le service déchets de la CCHPB. Pendant plusieurs mois s'en sont suivis tests et expérimentations en situation réelle afin de déterminer quels seraient les produits les plus adaptés et les plus efficaces possibles.



2 minutes à 30 centimes pour une recette !!!

Désinfectant multi usages

Ingrédients :
1 mesure d'eau
1 mesure de vinaigre blanc
Facultatif : huile essentielle antibactérienne (tea tree, lavande ou citron)

Recette :
Répartir les ingrédients dans un vaporisateur et bien remuer avant chaque utilisation.
Ce produit s'utilise sur tout type d'espace : mobilier, sanitaires, etc... Il permet même de remplacer le produit WC car il peut être vaporisé directement sur les parois de la cuvette.

Le KIT de base...

Les produits :

- vinaigre blanc
- bicarbonate de soude
- savon noir
- savon de Marseille en paillettes
- huiles essentielles (facultatif)

Les ustensiles :

- anciens flacons de produits ménagers
- grands récipients
- cuillères
- fouet
- balance
- bouilloire

ICI... ON NETTOIE AU NATUREL

pas de produits chimiques ni d'odeurs qui piquent !!!



Retrouvez toutes nos recettes en détail en téléchargeant nos plaquettes sur le site internet :

<http://www.cchpb.bzh/environnement/gestion-des-dechets/la-gestion-de-dechets-2/>

FAITES-LE VOUS-MÊME..

Les idées récup' de l'équipe enviro !



Le BONHOMME DE NEIGE en gobelets plastiques

A la Communauté de Communes, l'habitude est prise de décorer les locaux pour les fêtes à base d'idées récup' !

Et cette année c'est Carole qui propose... Fan de nouveautés, c'est sur le site Pinterest qu'elle a trouvé l'inspiration. Vous ne connaissez pas encore ?

Allez vite jeter un

 petit coup d'oeil sur ce catalogue

d'idées et d'astuces en tout genre, vous allez vite devenir accros !!!



1 Former une couronne du diamètre choisi en agrafant les gobelets les uns aux autres.



2 Continuer à monter les gobelets étage par étage. Ne pas terminer complètement la boule afin de garder un socle assez plat.

3 Retourner l'ensemble et faire de même de l'autre côté.

4 Faire de même pour la tête en utilisant des gobelets plus petits (type gobelets à café). Penser à bien arrondir la boule d'un côté pour le sommet de la tête.



5 Monter le bonhomme de neige en assemblant les 2 boules (en les collant ou en les agrafant) et décorer



Nos déchèteries vous accueillent...

A POULDREUZIC
du lundi au samedi :
9h-12h / 14h-18h

A PLONÉOUR-LANVERN
du lundi au vendredi :
14h-18h
le samedi :
9h-12h / 14h-18h

fermées le dimanche et les jours fériés

Communauté de Communes du
HAUT PAYS BIGOUDEN

2 A, rue de la Mer
29 710 POULDREUZIC
Tél. 02 98 54 49 04
mail. info@cchpb.com
www.cchpb.fr

Pratique !

Une question sur le tri et la prévention :
ambassadeur.tri@cchpb.com

Une question sur la gestion des déchets :
dechets@cchpb.com

Services techniques communautaires
18, rue de Plözévet
29 710 POULDREUZIC

